



ANALYSE DES RISQUES CHIMIQUES PAR LA MÉTHODE ARIS®



THÉMATIQUE

Analyse de risques conformément à ce que prévoient les articles I.2-5 et I.2-8 du Code Bien-Être - Livre I^{er} - Principes généraux.

OBJECTIFS

Les objectifs de l'analyse de risques par la méthode ARIS® (Analyse de Risques Intégrale et Systématique) sont multiples :

- Identifier des dangers pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Définir et déterminer les risques pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Évaluer les risques pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Définir et prioriser les mesures de prévention pour chaque risque décelé.
- Établissement du plan global de prévention et du plan d'action annuel.
- Établissement des conclusions générales à l'attention de l'employeur, du conseiller en prévention interne et des membres du CPPT.

PROGRAMME

L'analyse des risques chimiques répond spécifiquement à une obligation du Code Bien-Être - Livre VI - Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail et intègre l'analyse des risques contre les agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques ainsi que l'analyse des risques dans le cadre de la protection de la maternité.

Elle permet d'aider l'employeur à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs contre les risques chimiques.

L'analyse des risques est effectuée selon une approche interactive qui prévoit la participation du conseiller en prévention interne, du médecin du travail ainsi que la participation des travailleurs et de la ligne hiérarchique.

Le programme de l'intervention se déroule comme suit :

- Réunion préparatoire pour l'organisation pratique de la démarche.
- Inventaire des agents chimiques.
- Caractérisation et hiérarchisation des potentiels risques sur la santé.
- Détermination des priorités d'étude.
- Pour les produits retenus prioritaires, analyse des conditions de travail et évaluation du risque.
- Mesures de prévention.

MÉTHODE

L'ARIS® est une méthode d'analyse de risques qui identifie les dangers et évalue les risques en tenant compte des disciplines suivantes :

- Santé.
- Sécurité.
- Hygiène.
- Ergonomie.
- Aspects psychosociaux.

**MÉTHODE**

Cette méthode permet à l'entreprise de posséder une analyse de risques globale dans les différents domaines exigés par la réglementation du bien-être au travail.

Chaque poste de travail est décrit de manière très détaillée de façon à mettre en évidence les différentes tâches qui composent celui-ci. En fonction des tâches définies préalablement, les dangers pourront être détectés et distribués suivant une classification particulière :

- Environnement de travail.
- Équipements de travail et substances chimiques.
- Organisation du travail.
- Humain.
- Interactions.

Les risques sont ensuite évalués afin de prioriser les actions à prendre c'est-à-dire les mesures de prévention à mettre en place (établissement du plan global de prévention et du plan d'action annuel).

PUBLIC

Toutes les entreprises possédant au moins 1 travailleur.

LIEU D'INTERVENTION

Au sein de l'entreprise.